

## Nouvelles catégories de griefs

- Griefs personnels;
- La commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) entend les griefs sur les motifs stipulés à *la Loi canadienne sur les droits de la personne* (Art. 208(2))
- Mutation sans consentement - arbitrage
- Griefs collectifs
- Griefs de principe

## Locaux de l'employeur

*On peut maintenant permettre l'utilisation des locaux de l'employeur à une organisation syndicale (Art.186(3)b))*

